



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025

Affaire n° 05-20250626

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Budget principal et budgets annexes**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 juin 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 juin 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 14
- absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à seize heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Patrice Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Marie-Claire Boyer, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Maurice Hoarau, Daniel Maunier par Albert Gastrin, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Francemay Payet-Turpin par Charles Emile Gonthier, Régine Blard par Noëline Domitile, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 05-20250626

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Budget principal et budgets annexes**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation du Compte administratif au Conseil municipal du 26 juin 2025,

Vu le rapport n° 05-20240625 présenté au Conseil municipal du 26 juin 2025,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2024 a été arrêté,

Considérant qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat ci-après,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 26 juin 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

Article 1 d'affecter les résultats d'exploitation dégagés par le Compte administratif 2024 (budget principal et annexes) au Budget supplémentaire 2025.

Il est rappelé que :

1 - les résultats bruts de fonctionnement (ou d'exploitation) dégagés par le budget principal et les budgets annexes sont les suivants :

- Budget principal : + 18 192 839,19 €
- Budget annexe d'irrigation d'eau agricole : + 237 221,64 €
- Budget annexe activités de loisirs : + 10 160,00 €

2 - les soldes d'exécution tenant compte des restes à réaliser (soit les résultats nets définitifs) des sections d'investissement par budget sont les suivants :

- Budget principal : - 14 910 864,12 €
- Budget annexe d'irrigation d'eau agricole : + 125 653,94 €

- Budget annexe activités de loisirs : 0,00 €

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement (1-) doit être affecté au compte 1068 de manière à couvrir au minimum le déficit net d'investissement (2-).

Par conséquent, il est proposé d'affecter comme suit, le résultat d'exploitation de chaque budget :

Budget principal :

- au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 14 910 865,00 €
- au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :
$$\frac{3\,281\,974,19\,€}{18\,192\,839,19\,€}$$

Budget annexe d'irrigation d'eau agricole :

- au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 237 221,64 €

Budget annexe d'activités de loisirs :

- au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 10 160,00 €

Article 2 d'autoriser le Maire ou un adjoint délégué dûment habilité, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**



Signé électroniquement par : Augustine ROMANO
Date de signature : 05/07/2025
Qualité : 4ème Adjoint

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**



Signé électroniquement par : Jacquet HOARAU
Date de signature : 07/07/2025
Qualité : Premier Adjoint au maire